



Le 17 mars 2010

Communiqué suite à la réunion du 16 mars entre le DSNA et les OS de la DGAC

Le diktat de l'Administration

Ce mardi matin se tenait une réunion présidée par le DSNA visant à préciser la mise en place de groupes de travail sur les sujets abordés par la Cour des comptes et certains problèmes liés à l'exécution du service minimum lors du dernier conflit.

En lieu et place, le DSNA a annoncé qu'il mettait en œuvre, sans réflexion préalable, les mesures suivantes :

- ➔ **Contrôle de présence** (« pointeuse ») des personnels opérationnels à horaire permanent ou semi-permanent (ICNA, IESSA et TSEEAC en tour de service) au moyen des badges d'accès, le tout dans un délai de un à deux mois. Cette mesure fait suite au rapport de la Cour des Comptes et à l'article du Figaro du mois de septembre dernier.
- ➔ **Extension du périmètre du service minimum** pour éviter les « fermetures sauvages » de certains terrains qui avaient été exclus du décret de 1985 (Lille, Montpellier, Brest, Pyrénées).
- ➔ **Augmentation des configurations de grève** (et des astreintes liées) dans les CRNA à hauteur de 50 % de la capacité déclarée à CFMU (en nombre d'UCESO).

L'UNSA-ICNA s'est fortement élevé contre cette nouvelle provocation inacceptable du DSNA tant sur la forme que sur le fond. Rappelons que le DSNA est tout de même censé être le responsable du dialogue social au sein du FABEC...

Alors que l'UNSA-ICNA était prêt à la discussion au sein de GT *ad hoc*, dans le cadre d'un dialogue social qui s'apaisait quelque peu, l'Administration préfère jeter de l'huile

sur le feu et provoque l'ensemble des OS de la DGAC.

Le pointage des agents est une mesure complètement stupide sans utilité pratique, sinon d'être vexatoire. Elle va assurément crispier encore un peu plus les salles de contrôle. La question des clairances, abordée dans le Figaro, le Monde et par la Cour des Comptes est essentiellement conjoncturelle puisqu'avant la crise, plusieurs centres

étaient en limite de capacité. En tout état de cause, elle ne saurait être examinée en dehors de toute réflexion de fond sur l'organisation du travail et sur une meilleure prise en compte du « I » de ICNA et de la pluridisciplinarité de leurs fonctions.

La volonté d'astreindre les contrôleurs à hauteur de 50% de la capacité CFMU est **une violation manifeste de l'esprit de la loi** de 1984 sur le service minimum et de la lettre de son décret d'application (50% des survols). Le DSNA semble vouloir annihiler les conséquences sur le trafic d'éventuelles futures grèves. Au-delà de l'abus de pouvoir caractérisé que cela constitue, on doit remarquer que cela conduirait, de fait, à un allongement des conflits ou au dépôt de préavis pour les seules périodes de pointes. On voit donc que cette mesure provocatrice a plutôt pour but de radicaliser les conflits et donc d'empêcher le déroulement normal du dialogue social et, notamment, des discussions actuellement en cours avec G. Savary sur le FABEC.

Car ne nous y trompons pas : **l'objectif de l'Administration est bien de museler les opposants à sa vision du FABEC en créant un écran de fumée généralisé pour détourner leur attention.**

Après avoir vendu au gouvernement un projet irréaliste, sans consistance, n'ayant aucun soutien des personnels, mais avec le mirobolant effet de sortir d'un coup les 8000 fonctionnaires de la DSNA de la comptabilité

publique (et grâce au « statut unique des personnels », de la Fonction Publique), les DSNA (passés et actuels) sont pris au piège de la fuite en avant, dont le seul ressort est la provocation et la manipulation.

Comment expliquer que chaque fois qu'une ouverture au dialogue se fait jour elle soit immédiatement contrée par une surenchère entraînant au conflit :

- Le Secrétaire d'Etat reçoit l'ensemble des OS, celles –ci sont prêtes à lever le mot d'ordre des 13 et 14 janvier quand est publié dans l'après midi un texte radicalisant les positions.
- Même chose pour le conflit de février, avec la nomination d'un médiateur qui devait conduire à la sortie de grève mais dont l'effet est immédiatement annihilé par un communiqué et une lettre de mission qui encore une fois ferment toute porte de négociation.
- Alors que les OS reprenaient le chemin du dialogue et présentaient leurs projets à G. Savary la DSNA, en contradiction formelle avec ce qui avait été dit les jours précédents, essaie encore une fois de remettre le feu aux poudres par des « décisions » complètement disproportionnées.

Une fois, il peut y avoir eu incompréhension, à chaque fois ce n'est plus possible : on rentre dans le domaine de la manipulation, de la désinformation et de la provocation.

Plus que jamais, la question du modèle d'intégration dans le FABEC reste centrale à la problématique actuelle et l'UNSA-ICNA ne s'y trompe pas ! Posons-nous la question : ne sommes-nous pas en train de vivre la première étape vers la convergence des conditions d'emploi au sein du FABEC ?

Quelles que soient les positions de chacun, la DSNA a démontré qu'elle n'était pas une alliée des personnels dans la construction d'un FABEC social. Par conséquent, au-delà des différents idéologiques, l'UNSA-ICNA travaillera avec toutes les OS pour tenter de ramener l'administration à la raison, dans l'intérêt de tous les ICNA. Il appelle solennellement à la reprise du dialogue dans de nouvelles conditions de transparence et de respect mutuel des opinions exprimées.

Rappel strict de quelques règles

Puisque l'heure est au rappel des règles, l'UNSA-ICNA se permet de préciser les points suivants, à toutes fins utiles :

- Tout PC qui fait un dépassement de capacité (dès 101% de la capacité nominale) engage sa responsabilité personnelle, ainsi que celle du Chef de Salle, en cas d'incident ;
- Tout Chef de Salle qui accepte une hausse ponctuelle de la capacité d'un secteur (même en dessous du Maximum Rate) le fait sous sa seule responsabilité ;
- Toute « directe » doit être coordonnée et acceptée par l'ensemble des secteurs impactés (attention aux couches superposées !)
- L'emploi généralisé de « directes » peut amener un décalage temporel du flux entrant dans un secteur et causer une surcharge non prévue de celui-ci, ou plus généralement amener une régulation à se révéler inefficace ;
- Avec un environnement en-route où la logique de couches devient généralisée, le respect strict des RFL est indispensable pour protéger les secteurs de contrôle.

Les évènements suivants donnent droit à récupération ou autorisation spéciale d'absence :

- Participation à un Groupe de Travail ou réunion administration en dehors des horaires de travail ;
- Soigner un enfant malade, ou assurer sa garde lorsque les conditions habituelles de garde sont modifiées ;
- Evènements familiaux (mariage, naissance, décès d'un proche, etc.) ;
- Visite médicale d'aptitude ou de prévention ;
- Tout examen médical obligatoire lié à la grossesse ;
- Don du sang ;
- Exercice d'un mandat syndical (participation à un organisme directeur) ;
- Réunion de parents d'élèves pour les représentants élus
- etc.

Attention : pour la plupart de ces dispositions, il existe un plafond en nombre de jours par an. Renseignez-vous auprès de vos services ou contactez-nous directement.

Notre site : www.icna.fr

Votre contact : unsa@icna.fr